



Paris le 21 mars 2008

Note pour Jérôme NANTY
Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Objet : Renouvellement de la mise à disposition des agents auprès de la CANSSM

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Maury, le lundi 17 mars dernier et relative au renouvellement de la mise à disposition des agents auprès de la CANSSM.

Cette rencontre a marqué une divergence de fond sur les modalités que vous envisagiez de mettre en œuvre pour procéder à ce renouvellement. Vous avez clairement exprimé le choix de l'employeur en faveur d'un renouvellement collectif des agents auprès de la CANSSM, alors que nos organisations syndicales vous demandent d'appliquer les textes en vigueur, en sollicitant l'accord individuel de chaque agent concerné.

Ni les arguments développés par Monsieur MAURY, ni la réorganisation actuellement en cours au sein de la CANSSM, ne sauraient fonder, ou justifier, la non application du droit. Le désaccord persiste et semble nécessiter un arbitrage externe.

En conséquence, nos organisations syndicales vous demandent de leur communiquer, pour le 31 mars au plus tard, une réponse écrite à leur courrier du 21 janvier 2008.

Le syndicat CFTC

Le syndicat CGT

Le syndicat F.O.

Le syndicat Cfdt

Le syndicat CFE-CGC

Le syndicat UNSA

Le syndicat SUD